

part d'entre nous relativement à la forme la plus parfaite de gouvernement qui puisse être adoptée dans un pays quelconque. Nul doute, inscrire de façon permanente dans nos statuts des pouvoirs de ce genre pour qu'il soit possible d'y recourir en temps de paix comme en temps de guerre, c'est s'écarter des principes généraux du régime parlementaire britannique.

Nous avons assisté à ce qui ressemblait fort à une joute entre les membres de la CCF et les députés ministériels pour couvrir de louanges le ministre de la Production de défense. Ils ont dit de bien belles choses sur la compétence avec laquelle il a agi depuis 15 ans. J'estime toutefois que ces éléments ne doivent pas entrer ici en ligne de compte. On cherche de la sorte à nous détourner du vrai problème. Les porte-parole de la CCF et du parti libéral ont dit que le ministre a fait preuve de patriotisme, qu'il a dirigé avec succès l'industrie canadienne et que nous pouvons nous en remettre à sa compétence.

Je ne puis souscrire à tout cela, car le tableau était, à mon goût, un peu chargé, un peu haut en couleurs. Mais, même en concédant tout cela, je ne vois pas quel rapport cela peut avoir avec le principe dont s'inspire le bill à l'étude. Aucun rapport! Quelles que soient les qualités du ministre, elles n'ont rien à voir à l'insertion dans la loi canadienne d'un principe qui est contraire aux idées fondamentales de la règle du droit et des institutions parlementaires britanniques. Dans l'émulation des cécéfistes et des députés libéraux à louer le ministre, je ne vois que l'absence d'autre argument à présenter. N'ayant rien à invoquer pour appuyer le principe du bill, ils se sont efforcés autant qu'ils l'ont pu de ne pas le discuter.

Le ministre n'a pas parlé non plus du principe. Il a glissé là-dessus, et je ne peux lui en faire reproche car, eût-il agi autrement qu'il eût gâté sa thèse si, en vérité, il en avait une à exposer. Son discours a surtout consisté à expliquer pourquoi, selon lui, ces pouvoirs sont nécessaires.

M. Dickey: Quel autre principe y a-t-il dans le bill?

M. Harkness: J'ai parlé uniquement du principe à l'origine du bill, mais je peux recommencer si l'honorable député le souhaite. Le principe dont le bill s'inspire est que le Gouvernement ou le ministre jouiront de pouvoirs extraordinaires et dictatoriaux de durée illimitée, et cela en temps de paix. Voilà le principe dont s'inspire le bill et auquel nous nous opposons.

M. Richardson: Puis-je poser à l'honorable député une question se rapportant à ce qu'il a dit sur la date d'expiration? Je me demande

si l'a lu l'article 34 de la loi sur la production de défense?

M. Harkness: Oui, mais je ne peux me rappeler exactement le texte. Toutefois, après un coup d'œil rapide, car on vient de me le remettre, je vois tout de suite que l'honorable député est encore plus embrouillé que ceux de ses collègues qui ont pris part à la discussion.

M. Richardson: Je me contentais de poser la question.

M. Harkness: L'article 34 n'a trait qu'au rapport annuel.

L'hon. M. Drew: Ce qui prouve que rien n'a été fait l'année dernière sous forme d'ordonnances spéciales.

M. McIlraith: Lisez-le à haute voix.

M. Harkness: Puisque c'est le désir de l'honorable député, je vais le lire. Voici:

Le ministre doit, avant le 31 mars de chaque année, dresser un rapport indiquant les opérations du ministère pendant l'année précédente. Une fois le rapport terminé, il doit le présenter au Parlement sans délai ou, si le Parlement n'est pas alors en session, le lui présenter dans les quinze jours de l'ouverture de la session suivante.

Qu'est-ce que cela a à voir à la durée? Je ne vois pas comment il se fait que les libéraux soient si embrouillés et si incapables de saisir le sens d'un article de loi.

M. Dickey: Qui habite une maison de verre doit s'abstenir de lancer des cailloux.

M. Harkness: Je commence à comprendre la raison d'être de certains discours prononcés à l'appui du Gouvernement. L'insensibilité semble empêcher de penser et de comprendre.

M. Dickey: C'est plus qu'on ne pourrait dire du discours que nous entendons en ce moment.

M. Harkness: J'ai dit que le ministre a négligé de discuter le véritable principe dont s'inspire le bill à l'étude. Il n'a fait que l'effleurer en espérant, j'imagine, que nous n'y prêterions pas attention. Il a consacré la majeure partie de son discours à dire pourquoi, selon lui, les pouvoirs en cause sont nécessaires. En second lieu, il a dit que ces pouvoirs ne sont réellement pas si extraordinaires que le prétendent les membres de l'opposition. Son discours, je le répète, a fait totalement abstraction du principe dont s'inspire la mesure. Voilà pourquoi nous nous y opposons.

Selon le ministre, le bill ne renferme aucune disposition qui puisse être regardée comme contraire à la suprématie du Parle-